

Audition publique à la Chambre des Députés sur la conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague (décembre 2009)

Liste non exhaustive de questions qui pourraient être traitées par les intervenants

1. Dans le cas où Copenhague aboutit à un accord global juridiquement contraignant et suffisamment ambitieux, incluant tous les pays, l'Union Européenne s'est engagée à passer d'un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% à 30% d'ici 2020 par rapport à 1990, si d'autres pays développés font des efforts comparables. Dans son programme gouvernemental le Gouvernement indique que dans ce contexte, il est prêt à adopter un objectif identique au niveau national. Dès lors, sous quelles conditions le Luxembourg devrait-il accepter un objectif de réduction de 30% d'ici 2020?
2. En cas d'échec de Copenhague, et si cela s'avère la seule option, le Luxembourg et l'Union Européenne devraient-ils poursuivre les négociations dans le cadre du protocole de Kyoto, et accepter un simple amendement avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES¹ d'ici 2020 pour les pays industrialisés, même sans les Etats-Unis ? Dans ce contexte, il est rappelé que l'Union Européenne s'est déjà engagée unilatéralement à réduire ses émissions de 20% d'ici 2020 par rapport à 1990.
3. Les objectifs adoptés au titre du protocole de Kyoto ne tiennent pas compte des émissions des secteurs maritimes et aériens, mise à part les émissions de l'aviation intérieure. Au niveau communautaire, les activités aériennes seront intégrées dans le système d'échange de quotas d'émission de GES à partir du 1^{er} janvier 2012. L'Union Européenne a toujours soutenue l'idée d'une inclusion de ces deux secteurs dans le cadre d'un accord global à Copenhague. Quels pourraient être les avantages ou risques pour les secteurs aériens et maritimes au niveau national, si tel n'était pas le cas?
4. Pour que les pays de l'annexe I (pays industrialisés) atteignent leurs objectifs de façon économiquement efficace, le protocole de Kyoto a défini, en complément des efforts à fournir au niveau national, trois mécanismes internationaux, connus sous le nom de mécanismes de flexibilité : l'échange international de droits d'émission de GES d'une part, et deux mécanismes de projet, d'autre part : la mise en œuvre conjointe (« Joint Implementation-JI ») et le mécanisme pour un développement propre (« Clean Development Mechanism-CDM »). Quelle est votre appréciation de ces mécanismes de flexibilité, y compris les puits de carbone (projet de boisement/reboisement) ?
5. Conformément aux directives de la CCNUCC², les inventaires nationaux de GES doivent inclure les émissions provenant de toutes les sources fixes / de production sur le territoire national, alors que pour les émissions provenant des transports, il faut prendre en compte les ventes de carburants (principe de territorialité). Quelle est votre appréciation de cette méthode de calcul en général et pour le Luxembourg en particulier ?

¹ GES : Gaz à effet de serre

² CCNUCC/UNFCCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques / United Nations Framework Convention on Climate Change

6. Avec une aide publique au développement (APD) de 0,96% du RNB, le Luxembourg est parmi les pays les plus généreux au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, la moyenne se situant autour de 0,28% en 2007. La question du financement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique est centrale à la négociation en vue de Copenhague. Le financement devrait être assuré par des ressources nouvelles, additionnelles et prévisibles. La Commission Européenne, dans une communication récente, a estimé les besoins à 100 milliards d'euros par an d'ici 2020. Dans le cadre de la répartition de la charge entre les pays, devrait-il être tenu compte de l'effort fourni par ceux qui ont déjà atteint ou dépassé une APD de 0,7% ? Dans le contexte général de l'évolution de l'APD luxembourgeoise, pourrait-on envisager d'augmenter la part affectée aux mesures de lutte contre le changement climatique, par exemple en mettant en œuvre des projets qui seront enregistrés comme projet de mécanisme pour un développement propre (clean development mechanism) ?
7. La question de la gestion des nouveaux flux financiers s'avère importante. Serait-il préférable de travailler avec les institutions et mécanismes existants, déjà utilisés sous la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto, voire avec des institutions financières internationales, ou de créer de nouveaux processus / mécanismes, tel un fonds mondial pour le climat ?
8. Le financement des mesures nationales et internationales à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs Kyoto et post-Kyoto doit également être assuré. Quels instruments devraient être développés et quelles voies nouvelles être examinées dans ce contexte ?
9. Le programme gouvernemental prévoit l'élaboration d'un 2^{ème} plan d'action national en vue de réduire les émissions de GES, visant à poursuivre les mesures déjà mises en œuvre ou à proposer de nouvelles mesures. Selon vous, quels sont les problèmes pour atteindre notre objectif « Kyoto », à savoir une réduction des émissions de GES de 28% en 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990? Quels sont les secteurs qui devraient être traités en priorité, quelles mesures seraient à renforcer respectivement à mettre en œuvre et comment ?